



DOSSIER DE REMBOURSEMENT DE FORMATION via UN OPCA

1 Qu'est-ce qu'un OPCA ?

Un Organisme Paritaire Collecteur Agréé.

2 Vers qui vous renseigner en interne ?

Vous pouvez vous renseigner auprès de votre service social, expert comptable ou comptable.

3 Quel est le rôle d'un OPCA ?

L'Organisme Paritaire Collecteur Agréé, collecte une partie des contributions de formation des entreprises, mutualisent l'ensemble des fonds et financent en retour des formations selon les demandes des entreprises adhérentes.

Outre son rôle de collecteur des contributions des entreprises versées au titre de la formation professionnelle, un OPCA de branche ou interprofessionnel conseille aussi les entreprises pour les aider à mettre en œuvre leur politique de formation.

Il peut les aider à bâtir leur plan de formation, à embaucher une personne en contrat de professionnalisation, à mettre en œuvre le DIF. Financier de la formation, il peut aussi renseigner l'employeur sur les différents types de cofinancement existants (émanant de l'OPCA lui-même ou des collectivités territoriales). Il les informe aussi des priorités de formation définies par accord de branche professionnelle ou accord interprofessionnel spécifique (OPCA interprofessionnels).

Lorsque votre branche professionnelle ne dispose pas d'OPCA qui lui soit propre, vous pouvez dépendre d'un OPCA interprofessionnel.

4 Quel est le principe ?

La contribution formation des entreprises est une obligation fiscale, calculée chaque année sur la base de la masse salariale brute.

Elle sert à financer différents dispositifs :

- Plan de formation
- Contrats et périodes de professionnalisation
- DIF (Droit Individuel à la Formation)
- Congé individuel de formation
- VAE (Validation des acquis de l'expérience)

5 Quel est le montant de ces financements ?

Très variable d'un OPCA à l'autre. Tout dépend des orientations définies par la branche professionnelle. Ainsi, le forfait de prise en charge peut varier selon la prestation.

6 Comment faire une demande de prise en charge

La demande doit être faite avant le début de la formation, via un formulaire spécifique.

Attention : la décision (positive ou négative) peut prendre plusieurs jours, voire un mois selon les OPCA ou l'affluence des dossiers. De la même façon, le remboursement peut intervenir avant ou après la formation, règlement par l'entreprise ou par l'OPCA. Autant de paramètres à prendre en compte pour gérer un budget formation.

7 Comment régler la facture de prestation de formation ?

Païement directement de l'entreprise à l'organisme de formation (puis remboursement par l'OPCA) ou par « subrogation », ainsi l'OPCA règle directement l'organisme de formation.

Attention : la particularité de la subrogation doit impérativement être précisé auprès le l'OPCA, lors de la demande de prise en charge.

Renseignement supplémentaires utiles :

1 Des co-financements possibles avec les OPCA

Dans le cadre de la mutualisation au sein des OPCA (professionnels ou interprofessionnels) des sommes collectées au titre des contributions versées par les entreprises, une entreprise peut bénéficier de co-financements pour former ses salariés. Selon les priorités définies par sa branche professionnelle ou un accord interprofessionnel spécifique, un OPCA peut prendre en charge tout ou partie du coût de la formation et du salaire, liés à une période ou un contrat de professionnalisation, ou au titre des formations DIF considérées comme prioritaires. Il est possible de se renseigner auprès des organismes pour connaître les taux de prise en charge.

2 Le financement des actions de formation par l'OPCA

Dans les limites posées par le code du travail et le ou les accords collectifs qui le régissent, le conseil d'administration paritaire de l'OPCA détermine librement les règles de financement des formations :

- Montant des prises en charge des coûts pédagogiques et/ou des frais annexes
- Type et durée des actions de formation jugées prioritaires
- Paiement des prestations

A défaut de dispositions conventionnelles, l'OPCA prend en charge le coût des dépenses de formation.